Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMS et contrôles routiers : crédits supplémentaires approuvés par la Commission des finances

La Commission des finances du Grand Conseil a, dans sa séance du 23 juin 2005, traité et accepté un certain nombre de crédits supplémentaires au budget 2005, dont l'un, en particulier, concernait l'achat de radars de contrôle de vitesse et deux autres les EMS.

En ce qui concerne les radars, une majorité significative de la Commission s'est ralliée à l'avis du Conseil d'Etat, selon lequel, hormis le fait qu'ils sont entièrement financés par les recettes générées, ils permettent, à l'évidence, constat fait sur la ceinture lausannoise, de calmer le trafic et, par voie de conséquence, réduisent le nombre et la gravité des accidents. De fait, la Commission a été beaucoup plus sensible au problème de la prévention qu'à la question des recettes additionnelles.

Quant aux EMS, la Commission des finances unanime a d'abord voté un crédit supplémentaire de CHF 17,2 mios permettant d'assurer le versement des subventions à l'investissement durant le deuxième semestre 2005. Il s'agit là d'une conséquence purement arithmétique du refus de la LEMS par le Peuple.

Elle a, ensuite, toujours à l'unanimité, accepté un crédit supplémentaire de CHF 12,9 mios diminuant, pour 2005, l'effort d'économie ciblé originellement par le Conseil d'Etat à CHF 30 mios.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 2005

M. Armand Rod, président de la COFIN, 021 791 46 13 M. Pierre Rochat, 1er vice-président, 021 969 53 00 M. Pierre-Etienne Monot, 2ème vice-président, 021 312 51 49